

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil, mercredi le 18 juillet 2018 à 18 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

**Présences :** Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,  
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

**Absence(s) :** Mme Claudia Kirouac

**Nombre de citoyens :** 21

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général, secrétaire-trésorier, madame Lucie Roberge, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et monsieur François Larose, directeur des travaux publics.

**AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux dispositions de la loi, l'avis de convocation et les documents associés ont été délivrés dans les délais prescrits. Tous les membres présents attestent l'avoir reçu et renoncent à l'avis de convocation.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Travaux de raccordement – Aménagement des noues**
  - a) Alternatives et autorisation
- 4) **Période de questions**
- 5) **Levée de l'assemblée**

**2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

4162.07.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**3. TRAVAUX DE RACCORDEMENT – AMÉNAGEMENT DES NOUES**

**a) Alternatives et autorisation**

Suite aux différentes interventions faites par des citoyens en lien avec l'aménagement et les travaux de finition des noues longeant les rues du Ruisseau, Beauséjour et des Bouleaux, ainsi qu'aux discussions menées avec

le comité de voirie, le directeur présente les alternatives de finition pouvant être réalisées, savoir :

- Ensemencement sur toute la largeur de la noue;
- Installation de tourbe sur toute la largeur de la noue;
- Combinaison ensemencement sur le talus côté rue et au fond de la noue, le tout représentant une largeur moyenne de 3,6 mètres et installation de tourbe sur le talus du côté de la propriété.

Après échanges,

Considérant que la noue drainante est située en totalité dans l'emprise de la rue;

Considérant que la largeur moyenne des travaux d'aménagement est estimée à 6 mètres ;

Considérant que les différents contrats de raccordement prévoient des méthodes différentes d'aménagement et de finition des noues;

Considérant qu'il y a lieu d'uniformiser la méthode utilisée pour la finition des noues dans les différents contrats;

4163.07.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de retenir comme méthode de finition des noues longeant les différentes rues affectées par les travaux de raccordement, l'alternative consistant en l'ensemencement du talus côté rue et au fond de la noue le tout représentant une largeur moyenne de 3,6 mètres et installation de tourbe sur le talus du côté de la propriété jusqu'à la pelouse existante, soit : sur une largeur moyenne de 2,4 mètres;
- de faire les démarches nécessaires avec les ingénieurs et les entrepreneurs concernés pour l'émission des directives de changement appropriées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

(Aucune)

#### **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 19 h 30.

Signé :

---

Mairesse

---

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe